

Image not found or type unknown



Pretium doloris et violences

Par **eozen**, le **12/09/2016** à **15:30**

Bonjour,rrnAyant ce que même la PJ qualifie maintenant de blessures, à l'épaule (bout de l'humérus en ciment non fixé qui racle l'intérieur) , le moindre contact avec la totalité de mon bras est douloureux, jusqu'à dépasser les 100%.rnOr, je me fais régulièrement agressé exprès sur cette blessure.rnJe risque au moins 12 mois d'ITT en cas de coups forts et bien sur une aggravation de mon IPP.rnMais le parquet ne veut rien entendre parce que c'est invisible (interne sans blessure visible)et que l'évaluation des douleurs est difficile bien que deux experts l'aient déjà évaluer facilement auparavant et que tous mes médecins traitants reconnaissent maintenant cette douleur (au point de se demander comment je les supportent)!rnQue sont alors les coups , blessures, tortures et actes de barbarie quand on sait que l'on me fait atrocement souffrir ainsi volontairement?rrnMerci d'avance.